Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Succession : refus des intérêts percus de la caisse des dépôts.

Par Paultef

Bonjour,
Après 3 ans mon notaire refuse de me restituer les intérêts perçus lorsque l'argent de la succession de mon père a été déposé pendant un an à la caisse des dépôts.En effet, mon notaire prétextant que le compte a été mouvementé presque tous les mois pendant la durée du dossier, raison pour laquelle il n'y a pas eu d'intérêt. Qu'en pensez-vous et comment peut-on connaître les mouvements réaliser sur ce compte?
Merci à vous d'avoir pris le temps d'étudier ma question

Par ESP

Bonjour
Sujet délicat, qui demande une connaissance du dossier, que je n'ai pas.
Il est vrai que dans certains cas le notaire a cette obligation.
Prenez contact avec la chambre départementale ou le médiateur du notariat.